

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5472**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable d'études et de projet social (DHEPS-REPS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
DEPARTEMENT DE FORMATION CONTINUE (UMB-DFC)	Président de l'université Marc Bloch Strasbourg, Président de l'université Marc Bloch Strasbourg

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332n Expertise sociale et projets sociaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Métiers : cadres ayant en charge la conception et la gestion d'un projet de développement social : analyse de pratiques et d'enjeux sociaux, diagnostic, ingénierie du projet et de l'évaluation, management de projet de développement.

Le Responsable d'Etude et de Projet Social exerce des fonctions de responsable de projet, de mission, mais peut aussi assurer des fonctions d'encadrement en qualité de chef de service, de directeur adjoint, voire de directeur.

Activité d'étude, de constat et de diagnostic : - maîtrise des techniques de collecte et de traitement de l'information,
- maîtrise des outils de l'observation et de la description monographique et de la formalisation par une écriture descriptive,
- capacité à situer son action professionnelle au regard de son expérience et de l'environnement organisationnel, institutionnel par une démarche réflexive

Activité de conception de projet et de management de projet :

- capacité à identifier les enjeux stratégiques d'une démarche de changement social et à appréhender la complexité des problèmes sociaux,
- capacité à concevoir et formaliser un projet social,
- capacité à définir un programme d'actions

Activité d'évaluation :

- capacité à concevoir les modalités de mise en oeuvre et de suivi de projet social,
- capacité à concevoir un référentiel d'évaluation et tester les outils d'évaluation,
- capacité à rendre compte de la démarche d'évaluation de projet par écrit et à l'oral

Activité d'étude, de recherche-action et de communication :

- capacité à construire un objet et à définir une problématique de recherche-action et l'argumenter,
- capacité à concevoir et mettre en oeuvre une méthodologie de la recherche-action,
- capacité à rédiger et à soutenir publiquement un mémoire de recherche-action,
- capacité à éclairer son activité professionnelle par des référents théoriques pertinents et ciblés,
- capacité à formaliser des préconisations professionnelles transférables

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur coopératif, associatif ou mutualiste, Secteur du travail social,
Secteur de l'éducation, de l'orientation, de l'insertion et de la formation,
Secteur hospitalier et de la santé,
Secteur des collectivités territoriales,
Secteur de développement local rural, urbain et culturel, solidarité nord/sud,
Secteur de l'action syndicale

Les emplois sont occupés dans de petites et moyennes entreprises de l'économie sociale et du secteur sanitaire, social et culturel, dans des associations, mutuelles, coopératives et dans les collectivités locales, territoriales et publiques.

Fonctions : Responsable d'étude et de projet social, responsable de projet de développement culturel et formation de l'insertion sociale et de l'orientation, responsable de secteur, de service ; chargé de mission ou d'études dans le champ de l'éducation populaire, du développement culturel, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'orientation et de la formation dans les organismes de l'économie sociale et solidaire - associations, entreprises d'insertion, mutuelles, coopératives, collectivités publiques.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les 2 années de formation sont découpées en 3 étapes. Chacune de ces étapes est validée par la présentation écrite (et parfois orale) de un ou plusieurs documents intermédiaires et finaux. Le passage en seconde année est conditionnée par la validation de l'étape 1.

A la fin de la première année, l'étudiant doit remettre deux documents:

- un dossier comprenant les points clés de l'autobiographie raisonnée,
- un document présentant le travail personnel et argumenté de son projet de recherche-action.

L'évaluation se fait par 2 personnes : le représentant de la formation et une personne extérieure du secteur professionnel.

A la fin de la seconde année, l'étudiant doit remettre un dossier présentant l'avancée des travaux et les premiers résultats de la recherche.

L'évaluation se fait par 3 personnes, dont un professionnel extérieur et 2 membres de l'équipe pédagogique. Ces personnes l'évaluent individuellement (présentation écrite) puis collectivement après la présentation orale.

Puis est prononcé le passage en début de troisième année pour la soutenance du mémoire final. L'étudiant doit déposer un mémoire de recherche-action resituant les enjeux de l'objet de recherche dans le champ social et présentant l'évolution de la recherche, l'analyse des données, les résultats de la recherche et les effets spécifiques de cette démarche de recherche-action.

La soutenance est publique en présence d'un universitaire, président de jury, d'un enseignant-chercheur et d'un professionnel expert.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de 4 membres, à parité d'universitaires et de représentants des milieux professionnels (employeurs et salariés)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 1985	X	- Justifier de l'exercice continu ou non pendant une durée de 3 ans minimum, d'activités salariés, non salariées ou bénévoles, en rapport direct avec la certification visée, - étude de recevabilité de la demande et étude de la faisabilité - remise et présentation du dossier VAE, proposition d'un accompagnement, - dépôt du dossier et vérification du dossier, - envoi du dossier aux membres du jury de VAE et convocation au candidat, - entretien - délibération du jury Le jury est composé de 7 à 10 membres, dont 30 % extérieurs à l'Université Marc Bloch

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Autres sources d'information :

Université Marc Bloch Département de Formation Continue
8, rue de Londres
67000 STRASBOURG
dfc@umb.u-strasbg.fr

<http://www.umb.u-strasbg.fr/DFC/>

Lieu(x) de certification :

Université Marc Bloch Département de Formation Continue
8, rue de Londres
67000 STRASBOURG

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Strasbourg

Historique de la certification :